

Fiche 3 – Continuités cyclables

Les cinq variantes du projet proposent de déplacer la piste cyclable située actuellement sur le pont amont vers le nouvel ouvrage de franchissement de la Loire situé côté aval, afin notamment de réaménager une bande d'arrêt d'urgence aux normes sur le périphérique extérieur.

Dans le projet actuel des études préalables, une piste cyclable bidirectionnelle de 3 mètres de large est envisagée, correspondant à la réglementation nationale en vigueur. Néanmoins, de nouveaux documents ont été publiés récemment, et devront être pris en compte pour la suite des études : ainsi, Nantes métropole a adopté le 12/02/2021 le schéma directeur des itinéraires cyclables, qui prévoit entre autres une continuité cyclable entre le pont de Bellevue et la prairie de Mauves, qui sera intégrée dans la suite du projet. De même, leur référentiel d'aménagement cyclable (RAC) est en cours de réécriture, notamment sur les largeurs des voies cyclables magistrales. Ce document, une fois validé, sera pris en compte.

Pour garantir la sécurité des usagers qui empruntent la piste cyclable, un dispositif de sécurité sera mis en place (glissière en béton armé) entre la piste et les voies de circulation.

La continuité cyclable de l'itinéraire « Loire à vélo » est donc rétablie dans le cadre de ce projet.

La comparaison des distances et temps de parcours montre un léger gain entre la situation actuelle et la situation projetée :

Trajet Bellevue – giratoire RD751	Distance	Temps de parcours
Situation actuelle	1594 m	6 mn
Situation projetée	1392 m	5,5 mn

Quelle que soit la solution retenue, la continuité cyclable sera assurée pendant toute la durée des travaux.